

COMMUNE DE MARCHEMORET

COMTE RENDU SOMMAIRE

<b>Nbre de conseillers</b>	L'an deux mil vingt, le 23 mai à 10 heures 15 minutes,
En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14	Le Conseil Municipal, légalement convoqué, pour assurer la tenue de la réunion dans les conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, s'est réuni à la salle polyvalente de Marchémoret en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis DURAND, Maire,
<b>Date de Convocation</b> 18/05/2020	<b><u>Etaient présents</u></b> : Mrs Jean-Louis DURAND, GIRARD David, Mmes TRAVERS Aurore, Mme THOUVENIN Séverine, Mrs NADOTTI Cédric, MARY Patrick, DUBIEF David, MARTINIE Antoine, Mme GALLINA Laëtitia, Mrs COURBEBASSE Christian, MOUSSA Mohamed, Mme BENAÏM MULLER Stéphanie, Mrs MARLEIX Gilles, GROSJEAN Daniel.
<b>Date d'affichage</b> 28/05/2020	<b><u>Absent</u></b> : Mr DEL CORPO Mario <b><u>Secrétaire de séance</u></b> : Mr GIRARD David

## Installation du Conseil Municipal

## Election du Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17, Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Il est proposé de désigner Monsieur David GIRARD pour assurer ces fonctions.

Monsieur le Président de l'assemblée représenté par le plus âgé des membres présents, rappelle l'objet de la séance, qui est l'élection du Maire.

Monsieur le Président de l'assemblée désigne deux assesseurs, les deux plus jeunes des membres présents.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 14

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 14

Monsieur Jean-Louis DURAND a obtenu 14 voix (Quatorze voix)

Monsieur Jean-Louis DURAND est proclamé Maire et est immédiatement installé.

## **Détermination du nombre d'adjoints**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-2 et considérant que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger, Monsieur le Maire propose de fixer à un le nombre d'adjoint au maire.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

## **Election de l'adjoint au maire**

Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection du Premier adjoint.

Après un appel de candidatures, il est procédé au déroulement du vote.

## **Election du Premier adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 14

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 14

Monsieur David GIRARD a obtenu 14 voix (Quatorze voix)

Monsieur David GIRARD est proclamé Premier adjoint au Maire.

## **Indemnités du Maire et des adjoints**

Monsieur le Maire informe les membres présents que le montant des indemnités est fixé pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et de l'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux au taux de 40.3 % de l'indice brut terminal pour le Maire et au taux de 10.7 % de l'indice brut terminal pour l'adjoints.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

## **Délibération pour autoriser la Directrice Générale des Services ou tout autre personnel désigné à assister aux réunions du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire signale qu'il convient de prendre une délibération pour autoriser la directrice générale des services ou tout autre personnel désigné à assister aux réunions de Conseil Municipal parmi l'assemblée pour permettre la rédaction du procès-verbal de chaque séance pendant la durée du mandat.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

## **Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal**

Pour favoriser une bonne administration communale et pour poursuivre ses fonctions d'Elu, il convient de consentir des délégations au Maire pour la durée de son mandat.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération définissant toutes les délégations. Il précise qu'il donnera les mêmes délégations au premier adjoint en cas d'empêchement.

Monsieur le Maire signale qu'il est chargé d'appliquer les décisions du Conseil Municipal et pour des sujets importants, il trouve préférable de prendre une délibération lorsqu'il est nécessaire pour acter de manière officielle les délégations données.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

## **Frais de déplacement alloués au conseil municipal et au personnel communal**

Monsieur le Maire propose d'autoriser le versement de frais de déplacement aux Elus et aux agents communaux lorsqu'ils sont amenés à utiliser leur véhicule personnel dans le cadre de missions municipales.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

## **Indemnité pour frais de représentation du Maire**

Monsieur le Maire précise qu'il est amené à utiliser son véhicule personnel pour des missions municipales ou pour participer à diverses réunions hors de son domicile, qu'à ce titre, il convient de prendre une délibération spécifique pour l'autoriser à faire valoir les divers frais liés à ses fonctions en votant une indemnité au Maire pour frais de représentation.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

## **Désignation des délégués à la Communauté de Communes Plaines et Monts de France**

Monsieur le Maire informe que pour les communes de moins de 1000 habitants, le conseil municipal doit désigner deux membres qui siégeront au sein de la communauté de communes Plaines et Monts de France pour représenter la commune.

Il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant. Monsieur le Maire propose de désigner :

Délégué titulaire : Monsieur Jean-Louis DURAND

Délégué suppléant : Monsieur David GIRARD

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h15.